

DÉLIBÉRATION N°DL20260051 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h05) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à compter de 19h10) ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 18h30) ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h05)

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CAP MÉTROPOLE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES ET AU COMITÉ D'AUDIT

M. Axel DUGUA expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond est actionnaire de la Société Publique Locale CAP METROPOLE, créée le 27 février 2012, qui a son siège social à Saint-Etienne, Espace Fauriel, 21 rue Pierre et Dominique Ponchardier (45 actions à 1 000 euros représentant 6,28 % du capital de CAP METROPOLE).

Issues de la loi n°2010-559 du 28 mai 2010, les Sociétés Publiques Locales (SPL) ont pour objectif de doter les collectivités locales et leurs groupements d'un outil juridique et opérationnel susceptible de répondre aux besoins de mise en œuvre de leurs politiques publiques.

CAP METROPOLE a pour objet de réaliser des opérations d'aménagement, de construction d'équipements d'infrastructures et/ou de bâtiments, de gestion de patrimoines.

Par les délibérations n°20200035 du 29 juin 2020 et n°20200075 du 21 septembre 2020, le conseil municipal de Saint-Chamond avait désigné son représentant pour siéger au sein du conseil d'administration de la société, son représentant aux assemblées générales et son représentant au comité d'audit.

A la suite de l'élection du maire et des adjoints le 27 mars 2026, il convient de désigner le nouveau représentant de la ville de Saint-Chamond pour siéger au sein du conseil d'administration de la société, aux assemblées générales et au comité d'audit.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les désignations par le conseil municipal sont faites à bulletin secret sauf si, à l'unanimité, les conseillers municipaux décident de voter à main levée et qu'aucun texte n'impose cette formalité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 28 voix pour,

11 abstentions M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ;
Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ;
Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ;
Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

DÉCIDE :

- **de désigner** un représentant pour assurer la représentation de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL CAP METROPOLE,
- **de désigner** un représentant pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SPL CAP METROPOLE,
- **de désigner** un représentant pour assurer la représentation de la collectivité au sein du comité d'audit de la SPL CAP METROPOLE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents sont élus :

- M. DUGUA Axel est désigné pour assurer la représentation de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL CAP METROPOLE,
- M. GRECO Gilles est désigné pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la SPL CAP METROPOLE,
- M. DUGUA Axel est désigné pour assurer la représentation de la collectivité au sein du comité d'audit de la SPL CAP METROPOLE.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/04/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne